**30ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(7 - 18 mai 2018)**

**Djibouti**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 10 mai 2018 (après midi)

Merci, Monsieur le Président.

La situation des droits de l’Homme à Djibouti a connu des avancées ces dernières années, notamment en matière de liberté d’expression et d’information, d’égalité entre les femmes et les hommes ou encore s’agissant des droits des migrants et des réfugiés. Néanmoins, les efforts doivent être poursuivis et c’est pourquoi la France adresse les recommandations suivantes à Djibouti :

-poursuivre les efforts entrepris pour garantir l’indépendance de la CNDH ;

-contribuer au renforcement de la société civile en veillant au respect de la liberté de communication et d’expression, en procédant à l’abrogation de la loi sur l’état d’urgence et en mettant en place la Commission Electorale paritaire ;

-lutter davantage contre les violences faites aux femmes en encourageant les poursuites judiciaires ;

-poursuivre les efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains ;

-améliorer les conditions de détention.